

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 mai 2021</b>	<b>N° 2021-305</b>

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER  
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28  
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15  
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30  
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16  
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20  
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir  
de 13h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à  
partir de 16h05  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à  
partir de 16h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 21 mai 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de la nature</b>	<b>N° 2021-305</b>

---

**Accord de collaboration de recherche pour le projet de recherche-action  
«PHYTManagement et remédiation de sols maraichers contaminés aux Pesticides  
OrganoChlorés» (PHYTOPOC) - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du périmètre de protection des Espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles, validé le 9 juillet 2015 par la Commission permanente du Département de la Gironde et animé par Bordeaux Métropole, un projet de recherche-action portant sur la contamination du sol maraîcher a été développé.

En effet, découverte en 2015, une contamination des sols de la vallée maraîchère par des anciens pesticides organiques persistants affecte la production locale de cucurbitacées (famille des courges, concombres, courgettes...).

Dans ce contexte, et afin d'apporter des solutions aux exploitations concernées, un partenariat a débuté entre Bordeaux Métropole, le Conseil Départemental de Gironde, les chercheurs du laboratoire Géoressources et Environnement et de l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), et les maraichers locaux en particulier via l'Association Technique Fruits et Légumes de Gironde (ATFL-33).

Ce partenariat a permis la réalisation de deux stages ingénieur de 6 mois en 2017 et 2019, ainsi que le démarrage d'une thèse de doctorat en contrat CIFRE avec l'embauche d'un doctorant par Bordeaux Métropole en contrat à durée déterminée de 3 ans depuis février 2019.

Ces divers travaux visent à caractériser la distribution de cette contamination dans la vallée maraîchère, le transfert de cette contamination vers les végétaux, et à développer des techniques physico-chimiques de remédiation de ces sols.

Cette approche doit néanmoins être complétée par la recherche de solutions agronomiques et de phytomanagement afin de pouvoir proposer un panel de solutions le plus complet possible aux acteurs locaux.

Ainsi, un projet de recherche-action intitulé « PHYTManagement et remédiation de sols maraichers contaminés aux Pesticides OrganoChlorés » (PHYTOPOC) a été élaboré par les chercheurs du laboratoire Géoressources et Environnement, de l'INRA et du CNRS et soumis à l'Appel à Projet GRAINE 2019 de l'ADEME pour lequel il a reçu un avis favorable en septembre dernier.

**Objectifs et enjeux du projet de recherche-action**

L'objectif de ce projet de recherche-action est de développer, expérimenter et optimiser des procédés de gestion/remédiation de sols agricoles (maraichage) affectés par la dieldrine et les chlordanes en utilisant les techniques agronomiques et de phytomanagement.

Ces solutions, se basant sur les principes de l'agroécologie et/ou les méthodes physico-biochimiques appliquées aux sols pollués, doivent être facilement applicables aux sols agricoles, à faible coût et à l'échelle des exploitations pour les vulgariser et les diffuser au niveau d'un bassin de production.

Pour cela, les essais mis en place se rapprocheront au maximum des conditions réelles des exploitations agricoles et ce en collaboration avec les exploitants de la zone maraichère des Jalles.

Les résultats du projet permettront de proposer des pratiques culturales et itinéraires pour obtenir in fine des produits végétaux avec des teneurs en dieldrine et chlordanes les plus basses possibles.

Ceci aura des retombées majeures pour les exploitants, les consommateurs et autres parties prenantes (services écosystémiques non-marchands). Les résultats seront diffusés auprès des acteurs locaux (maraichers, services de l'état, élus...) lors de réunions annuelles ainsi que par l'élaboration et la diffusion d'un guide méthodologique réalisé à la fin du projet. Les résultats seront un retour d'expérience utile à d'autres zones similaires.

Ce projet s'inscrit aussi dans la lutte contre le changement climatique et le développement de l'économie circulaire car il vise à pérenniser le devenir d'une zone maraichère et à assurer une production alimentaire locale, favorisant ainsi les circuits courts et minimisant les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports de marchandises.

## **Plan de financement**

Le montant total pour la réalisation de l'Etude est de 569 153,29 € HT.

L'Etude est financée à hauteur de 234 708,94 € HT par l'ADEME (soit 41,24%), de 232 444,35 € HT par les Etablissements et l'INRAE (soit 40,84%), de 51 000 € HT (soit 8,96%) par le Département de la Gironde et de 51 000 € HT (soit 8,96%) par Bordeaux Métropole.

Ce financement concerne l'emploi d'un post-doctorant dédié à ce projet pendant les 3 années, la mise en place de 3 stages ingénieurs, ainsi que l'achat de matériel et de consommables pour les analyses nécessaires à la réalisation des différentes actions de recherche.

L'accord de collaboration de recherche, objet de la présente délibération, portera sur le financement de l'ensemble du projet, soit 51 000 € HT sur 3 ans (2021 à 2023).

Ce financement est réparti entre l'INRAE et Bordeaux INP.

Sur le budget de l'exercice en cours, il est proposé de verser la somme de 5 000 € HT à l'INRAE et 12 000 € HT à l'INP.

Sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des exercices 2022, 2023 et 2024, il est proposé de verser les sommes suivantes :

- à l'INRAE 10 000 € HT (soit 5 000 € HT en 2022, 3000 € HT en 2023 et 2000 € HT en 2024 sur présentation du rapport final) ;
- à l'INP 24 000 € HT (soit 12 000 € HT en 2022, 8000 € HT en 2023 et 4000 € HT en 2024 sur présentation du rapport final).

Les modalités financières du versement de ces frais de fonctionnement figurent dans l'accord de collaboration de recherche.

Il est proposé d'approuver l'accord de collaboration de recherche, ci-annexé.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L-5217-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics notamment son article 14 alinéa 3,

**VU** la délibération de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 09 juillet 2015 relative à la validation du programme d'actions du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles,

**VU** la délibération de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 10 février 2012 relative à la création du Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole assure le rôle d'animation du programme d'actions du PEANP des Jalles et qu'il relève de l'intérêt de Bordeaux Métropole de contribuer à la recherche de solutions pour maintenir l'activité agricole locale malgré la contrainte apportée par la contamination des sols,

## **DECIDE**

**Article 1 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'accord de collaboration de recherche relative au financement du projet de recherche-action « PHYTOmanagement et remédiation de sols maraichers contaminés aux Pesticides OrganoChlorés ».

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INRAE pour un montant de 5 000 € HT au titre de l'exercice 2021.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INP pour un montant de 12 000 € HT au titre de l'exercice 2021.

**Article 4 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INRAE pour un montant de 5 000 € HT au titre de l'exercice 2022.

**Article 5 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INP pour un montant de 12 000 € HT au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

**Article 6 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INRAE pour un montant de 3 000 € HT au titre de l'exercice 2023, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

**Article 7 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INP pour un montant de 8 000 € HT au titre de l'exercice 2023, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

**Article 8 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INRAE pour un montant de 3 000 € HT au titre de l'exercice 2024, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

**Article 9 :** Monsieur le Président est autorisé à verser la participation financière de Bordeaux Métropole à l'INP pour un montant de 4 000 € HT au titre de l'exercice 2024, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires.

**Article 8 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>31 MAI 2021</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>31 MAI 2021</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--